

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 4 DÉCEMBRE 2017 À 19H30

Membre(s) présent(s) : Mme Marie Diament, Mme Suzette de Rome, Mme Jacqueline Poirier,
Mme Emmanuelle Garnaud, M. Stéphane Fraser, M. Claude Caron et
M. Vincent More

Membre(s) absent(s) : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de M. Vincent More

Est aussi présent : M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:36 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée
par M. Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Marie Diament respectivement, puis
résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-285

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-
verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente
séance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une correction audit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Suzette de Rome
respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-286

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 avec
une modification à la résolution no 2017-11-260 en ajoutant :

Développement touristique Membre du conseil délégué à l'Office de tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup (OTC)	Mme Suzette de Rome
---	----------------------------

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-
verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente
séance;

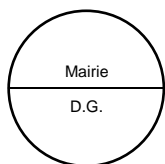
CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Suzette de Rome
respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ;

2017-12-287

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Information de la mairie

Il y aura une assemblée publique de consultation sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme à la salle Gilles-Moreau, le lundi 11 décembre 2017 prochain dès 19 h 30.

La MRC de RDL a adopté son budget 2018. Les quotes-parts de la municipalité demeurent stables globalement et la municipalité peut désormais compter sur des redevances supplémentaires d'environ 18 000 \$ en lien avec la mise en fonction de deux nouveaux projets éoliens : Nicolas-Riou et Ronceveaux.

La municipalité adoptera son budget 2018 lors de la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2017 dès 19 h 30, à la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports.

Une rencontre avec la Fabrique est prévue en décembre afin de finaliser l'entente de transfert de propriété de l'église et du presbytère entre la municipalité et la Fabrique.

Une rencontre avec Patrimoine et Culture du Portage est prévue le mercredi 20 décembre pour déterminer quel projet de bloc sanitaire verra le jour l'an prochain dans la 2^e phase de l'aménagement du parc de l'Anse.

M. Vincent More souhaite ajouter une motion de remerciements aux bénévoles sortants de Patrimoine et Culture du Portage, spécifiquement Mme Denise Côté et Mme Murielle Côté, et une motion de félicitations aux bénévoles entrants du même organisme, spécifiquement Mme Hélène Roussel et Mme Catherine Van Coppenolle. Lesdites motions sont adoptées unanimement par le conseil municipal.

6. Information des conseiller(ère)s

Mme Jacqueline Poirier indique qu'elle a pris part à une réunion sur la centrale d'appel d'urgence de la municipalité, la CAUREQ. En somme, des ajustements pour améliorer la sécurité, l'efficacité et l'efficience de la centrale feront l'objet d'un projet pilote par l'entremise du service incendie de la Ville de Rivière-du-Loup.

Mme Jacqueline Poirier indique qu'elle est en démarchage pour planifier un exercice d'intervention d'urgence à la municipalité. À suivre!

Mme Jacqueline Poirier informe que le CA de Patrimoine et Culture du Portage est actuellement en restructuration. Déjà, deux nominations officielles ont eu lieu, soit celle de la nouvelle présidente, Mme Hélène Roussel, et du nouveau trésorier qui était vice-président auparavant, M. Jean Lachapelle. Deux postes restent à combler dans le CA de l'organisme! Autrement, Mme Jacqueline Poirier, à titre de déléguée du conseil municipal, et Mme Suzette de Rome, à titre de citoyenne engagée, agissent comme observatrices aux réunions du CA de l'organisme.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018

ATTENDU QUE la municipalité doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal chaque année en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune des séances, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un avis public sur le contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être publié, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité établit par la même occasion le calendrier des réunions du comité consultatif en urbanisme (CCU) en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune des réunions;

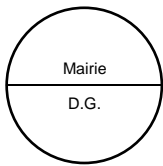
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

QUE le conseil municipal adopte le calendrier suivant pour l'année 2018 :

2017-12-288

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL au 200, côte de la Mer	RÉUNIONS DU CCU au 560, route de la Montagne
Lundi le 15 janvier à 19 h 30	Mardi le 23 janvier à 19 h 30



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

Lundi le 5 février à 19 h 30	Mardi le 20 février à 19 h 30
Lundi le 5 mars à 19 h 30	Mardi le 20 mars à 19 h 30
Mardi le 3 avril à 19 h 30	Mardi le 24 avril à 19 h 30
Lundi le 7 mai à 19 h 30	Mardi le 22 mai à 19 h 30
Lundi le 4 juin à 19 h 30	Mardi le 19 juin à 19 h 30
Mardi le 3 juillet à 19 h 30	Mardi le 17 juillet à 19 h 30
Lundi le 6 août à 19 h 30	Mardi le 21 août à 19 h 30
Mardi le 4 septembre à 19 h 30	Mardi le 18 septembre à 19 h 30
Lundi le 1 octobre à 19 h 30	Mardi le 23 octobre à 19 h 30
Lundi le 5 novembre à 19 h 30	Mardi le 20 novembre à 19 h 30
Lundi le 3 décembre à 19 h 30	

8. Résolution pour les constats d'infraction

ATTENDU qu'à la suite de l'entente avec la Cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup, le conseil municipal juge opportun de revoir la liste des personnes pouvant être autorisées à donner des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire;

ATTENDU que l'article 147 du Code de procédure pénale prévoit que la municipalité doit donner une autorisation écrite afin de délivrer un constat d'infraction en matière duquel elle est poursuivante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-289

QUE le conseil municipal autorise le ou les procureurs nommés par la Ville de Rivière-du-Loup afin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup, les inspecteurs au service de la municipalité et ceux de toute autre municipalité, autorisés par entente ou par règlement, à agir sur le territoire de la présente municipalité pour l'application de ses règlements, de même que toutes personnes, nommées par résolution ou règlement, chargées de l'application de tels règlements, sont autorisés, pour et au nom de la présente municipalité, à délivrer des constats d'infraction, pour toute infraction à une loi, un règlement, une résolution ou une ordonnance du conseil municipal en vertu desquelles la présente municipalité est poursuivante.

9. Résolutions pour signature en lien avec Desjardins

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter un signataire à tous les comptes Desjardins de la municipalité pour faciliter la procédure des effets à signer;

ATTENDU QUE la municipalité a utilisé son pouvoir de nommer une personne suppléante à la mairie en déléguant toutes les fonctions, privilèges, droits et obligations s'y rattachant, conformément au Code municipal du Québec;

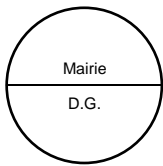
ATTENDU QUE Mme Marie Diament, conseillère, agit à titre de mairesse suppléante lors de l'absence ou de la vacance à la mairie, poste occupé par M. Vincent More, conformément à la résolution no 2017-11-260;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-290

QUE le conseil municipal ajoute, à tous les comptes Desjardins de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, le nom de Mme Marie Diament pour la mairie, comme mairesse suppléante, à celui de M. Vincent More, maire, et de M. Louis Breton, directeur général.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

10. Embauche d'un journalier / préposé au Chalet des sports

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé d'ouvrir un poste de journalier / préposé au Chalet des sports pour un contrat d'un an à 37.5 heures / semaine;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans l'Info-Portage et l'Info-Dimanche, puis sur les sites Internet de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste de journalier / préposé au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-291

QUE le conseil municipal nomme M. François Bélanger comme journalier / préposé au Chalet des sports pour un contrat s'étalant du 4 décembre 2017 au 30 novembre 2018, avec une possibilité de prolongation par la suite, puis mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat en ces termes.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

Nil

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

440, route du Fleuve (PIIA rénovation de toiture)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover l'ensemble des toitures avec du bardeau d'asphalte de la compagnie LANDMARK de couleur « Hunter Green »;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-292

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

385, route du Fleuve (PIIA rénovation et transformation du garage)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer la toiture avec un comble à deux versants et à rénover l'extérieur du bâtiment complémentaire; et que les matériaux seront de la tôle noire pour la toiture et un déclin comme l'existant de même couleur pour le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

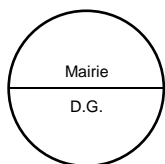
Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-293

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

281, route du Fleuve (PIIA rénovation ext.)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover l'extérieur de la résidence selon la déclaration du propriétaire en date du 4 novembre 2017;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE le projet respecte les recommandations du conseil municipal selon la résolution 2017-05-119;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diamant et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-294

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

Mandat des membres du CCU

ATTENDU QUE le conseil municipal tient à préciser la répartition des sièges pairs et impairs ainsi que le délai des mandats de chacun des membres au CCU;

CONSIDÉRANT QUE M. Clermont Pelletier, M. Michel Samson et M. Bertrand Ouellet se montrent disposés à renouveler leur mandat pour un autre deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE Mme Suzette de Rome et M. Vincent More siègent sur le CCU à titre de conseillère et de maire, respectivement;

CONSIDÉRANT QUE M. Vital Larouche se montre disposé à assurer la présidence au CCU;

CONSIDÉRANT QUE le tableau représente la volonté de renouvellement pour les trois membres et que le « X » dans la colonne « Renouvellement » indique les membres qui acceptent le renouvellement pour les années 2018 et 2019 :

Membre du CCU	No de Siègre	Période	Renouvellement	Délai du mandat
M. Clermont Pelletier	1	(2018-2019)	X	2 ans
Mme Laure Boulet	2	(2017-2018)		2 ans
M. Michel Samson	3	(2018-2019)	X	2 ans
M. Vital Larouche	4	(2017-2018)		2 ans
M. Bertrand Ouellet	5	(2018-2019)	X	2 ans
Mme Sylvie Pomerleau	6	(2017-2018)		2 ans
Mme Suzette de Rome	7	(2017-2021)		Mandat du conseil
M. Vincent More	8	(2017-2021)		Mandat du conseil

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-295

QUE le conseil municipal officialise les mandats des membres du CCU tels qu'indiqués.

12. Décision sur le 617, route du Fleuve – propriété de Mme Michèle Roy

Afin de vous mettre en contexte, Mme Michèle Roy a hérité de l'immeuble situé au 617, route du Fleuve, de M. Augustin Roy avec un agrandissement du bâtiment principal érigé dans la bande riveraine et non autorisé par un permis municipal.

La MRC de RDL a poursuivi Mme Michèle Roy pour faire respecter le RCI qui doit être appliqué dans un tel cas et a gagné son procès contre Mme Michèle Roy concernant l'agrandissement sans permis du bâtiment principal situé au 617, route du Fleuve.

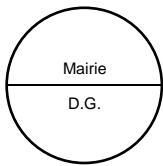
L'ordonnance du tribunal est d'exiger la démolition complète de l'agrandissement visé. Mme Michèle Roy a un délai pour ce faire, mais elle peut toujours aller en appel pour gagner son point de vue.

13. Servitude pour l'implantation d'un poteau de Bell Canada et Hydro-Québec

ATTENDU QUE la demande de Bell Canada et Hydro-Québec à la municipalité consiste de leurs accorder une servitude dans l'emprise de la côte de la Mer, entre la rue des Îles et la bretelle nord de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet « option de servitude Bell-Hydro D39946 » et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-296

QUE le conseil municipal autorise l'enregistrement de ladite servitude entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, Bell Canada et Hydro-Québec et mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer l'acte notarié afférent.

14. Projet d'intervention côtière au niveau de l'Anse du Portage en partenariat avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

ATTENDU QUE le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire a reçu une subvention via le Fonds de restauration côtière du MPO afin de réaliser une restauration d'habitat côtier à l'Anse du Portage;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage appuie la réalisation d'un projet de restauration de l'habitat côtier à l'Anse du Portage, incluant une recharge en sable;

ATTENDU QU'Environnement CA a déposé une caractérisation du site de même que des plans et devis préliminaires pour la réalisation de la recharge en sable;

ATTENDU QUE l'Anse du Portage fait partie du Banc de Rivière-du-Loup, une zone de productivité et de biodiversité élevée (hot spot) pour les communautés de poissons du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE des habitats côtiers restaurés atténuent l'impact des tempêtes et de leurs conséquences économiques;

ATTENDU QUE la restauration des habitats côtiers de l'Anse du Portage participera à consolider les investissements effectués par la municipalité pour la réalisation de l'aménagement de son parc côtier;

ATTENDU QUE la recharge en sable a besoin d'un suivi et de recharges d'entretien que la municipalité devra assumer;

ATTENDU QUE le Comité ZIP réalisera une recharge en sable dans le but de restaurer l'habitat du poisson et que la municipalité dégage ce dernier de toute responsabilité sur des bris occasionnés sur les infrastructures, aménagements ou écosystèmes de l'Anse du Portage en dehors des travaux réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-297

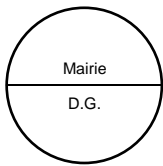
QUE le conseil municipal :

- officialise le partenariat entre le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour le projet de restauration de l'habitat côtier à l'Anse du Portage, incluant la recharge en sable;
- demande au Comité ZIP de l'accompagner dans la présentation du projet de restauration de l'habitat côtier à l'Anse du Portage avec la population;
- demande au Comité ZIP de faire approuver les plans et devis définitifs par la municipalité;
- accorde un droit d'utilisation de toutes les données afférentes au projet de restauration de l'habitat côtier et de la propriété de la municipalité au Comité ZIP;
- accorde un droit de passage sur les terrains numéro 4 532 637 et 4 532 640 du cadastre du Québec, pour la durée de la réalisation des travaux de restauration de l'habitat côtier à l'Anse du Portage, aux Entreprises mandatées pour réaliser les travaux par le Comité ZIP;
- dégage le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire de toute responsabilité suite à des bris ou dommages occasionnés sur le territoire de l'Anse du Portage (infrastructures, aménagements, écosystèmes) en dehors de la portée des travaux.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. Programmation hivernale de loisirs

La programmation hiver 2017 sortira en primeur prochainement sur le site Internet ainsi que sur la page Facebook de la municipalité. Elle sera distribuée aux citoyens le jeudi 7 décembre. Vingt-quatre activités sont offertes aux citoyens. Les inscriptions débuteront le 9 janvier 2018.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

16. Programmation automnale de loisirs

La programmation d'automne a très bien fonctionné. Effectivement, treize activités sur vingt-trois ont démarré pour le grand bonheur de plus de 150 personnes! On dénote une augmentation de 50 personnes aux inscriptions de la programmation 2017 versus celle de 2016.

17. Embauche des préposés au Chalet des sports

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers au Chalet des sports;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites Internet d'Emploi Québec, Québec municipal et Place aux jeunes;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes proposés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents (en considérant le retrait de Mme Emmanuelle Garnaud) :

2017-12-298

QUE le conseil municipal nomme M. Batiste Tremblay, M. Louis-Alexandre Lemelin et M. Olivier Lortie aux postes de préposés au Chalet des sports avec le traitement et les conditions de travail prévus par le règlement afférent, puis mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caton, coordonnatrice en loisirs, à signer les contrats en ces termes.

18. Activités et événements à venir

Dimanche 10 décembre : Noël des enfants

Vendredi 22 décembre : Ouverture officielle du Chalet des sports (la municipalité avisera les citoyens si elle est en mesure d'ouvrir le Chalet des sports avant.)

Samedi 13 janvier : Disco-patin avec Olaf

Samedi 3 février et dimanche 4 février : Défi Plein air

Dimanche 4 mars : ACTIVE ton FOU!

Du 4 au 10 mars : Semaine de relâche étudiante

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

19. Octroi du contrat pour l'opération des réseaux d'eau

ATTENDU QUE la municipalité donne l'opération de ces réseaux d'eau à contrat (aqueduc et égout du secteur du parc de l'Amitié et aqueduc du secteur central);

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public mis en ligne sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Écol'Eau inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 132 703,02 \$ + taxes;

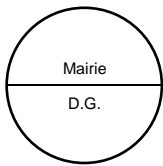
CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite analyser toutes ces options pour se prononcer, car la soumission déposée constitue une bonne augmentation sur une base annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-299

QUE le conseil municipal décide de reporter l'octroi du contrat pour l'opération des réseaux d'eau à la séance du lundi 15 janvier 2018, le cas échéant.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

20. Octroi du contrat pour l'éclairage de la côte de l'Église (plan et devis)

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de plans et devis pour réaliser le projet d'éclairage sur la côte de l'Église;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 5 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Cima+ est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 7 550 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-300

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de plans et devis pour réaliser le projet d'éclairage sur la côte de l'Église entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Cima+ selon ces termes.

DONS ET PARTICIPATIONS

21. Demande de contribution pour soutenir Équiterre

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution d'Équiterre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que le conseil municipal ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-301

QUE le conseil municipal n'accorde aucun montant à Équiterre.

22. Demande de contribution à la Corporation portageoise de développement

ATTENDU QUE la municipalité désire contribuer annuellement à la Corporation portageoise de développement;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-302

QUE le conseil municipal accorde un montant de 3 000 \$ à la Corporation portageoise de développement pour l'année 2017, tel que prévu au budget 2017.

23. Demande de contribution de Patrimoine et Culture du Portage

ATTENDU QUE la municipalité désire contribuer annuellement à Patrimoine et Culture du Portage;

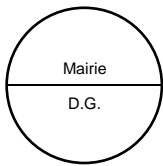
CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-303

QUE le conseil municipal accorde un montant de 3 000 \$ à Patrimoine et Culture du Portage pour l'année 2017, tel que prévu au budget 2017.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

24. Dépôt des deux états financiers comparatifs – novembre 2017

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

25. Liste des déboursés autorisés ou effectués par délégation – novembre 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2017-12-304

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 274 232,54 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

Location de la salle Gilles-Moreau – Mme Murielle Côté s'interroge sur le tarif de location de la salle Gilles-Moreau et de la prise de possession de la salle lorsque la location est d'une journée. Il est mentionné par la direction générale qu'il y a quatre tarifs applicables pour les citoyen(ne)s : l'un du lundi au jeudi, l'autre les vendredis, samedis et dimanches, et ce, avec ou sans alcool. La prise de possession de la salle Gilles-Moreau dépend des besoins de la municipalité et des durées de location (un ménage d'environ trois heures est nécessaire).

27. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 20:42.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier